



insieme-Genève

Feuille d'infos de l'association de parents et d'amis de personnes avec une déficience intellectuelle



Les séjours d'hiver 2023

10 ans de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

Cette Convention a été ratifiée par la Suisse en 2014. Cette année, diverses manifestations auront lieu pour fêter ce 10ème anniversaire. insieme-Genève a donc décidé de mettre en évidence, dans les feuilles d'infos de 2024, quatre thématiques répertoriées dans la CDPH en lien avec ce qui se passe au quotidien pour les personnes avec une déficience intellectuelle qui vivent à Genève.

Une école pour tous :

Depuis des années, notre association se mobilise pour que les enfants en situation de handicap puissent aller, dès leur plus jeune âge, à l'école de leur quartier comme tous les autres élèves. En effet, les dispositifs d'inclusion et d'apprentissages mixtes montrent des points très positifs tant pour les enseignants, les élèves en situation de handicap que pour les élèves de la classe. Si le co-enseignement nécessite des ajustements, il apporte aux enseignants un soutien mutuel, une nouvelle dynamique des pratiques et des nouvelles façons d'enseigner. Les élèves inclus, quant à eux, ont de réels bénéfices (motivation, développement de l'autonomie, acquisition de nouvelles compétences, meilleure confiance en soi, etc.). Il est essentiel pour eux d'avoir un projet scolaire, une posture d'apprenant et d'être acteurs de l'école de leur quartier. Les progrès scolaires sont soulignés. Pour les autres élèves, il est constaté une meilleure connaissance et acceptation de la différence.

Le DIP a lancé un plan d'action visant à garantir des conditions d'accueil favorables à tous les élèves dans leur école de quartier. Ainsi, afin de soutenir l'école pour tous les élèves, le personnel enseignant, aussi bien dans les écoles de pédagogie spécialisée que dans les écoles régulières, le DIP œuvrera à la préparation des prochaines rentrées scolaires sur plusieurs axes tels que :

- la clarification des critères et objectifs des mesures de pédagogie spécialisée;
- le renforcement de l'accompagnement des élèves les plus jeunes dès leur entrée à l'école primaire et des moyens destinés aux mesures de pédagogie spécialisée pour une prise en charge adéquate des élèves à besoins spécifiques;
- l'adaptation de la formation initiale et la mise en place d'un plan de formation continue pour les enseignants.

Ces orientations nous semblent intéressantes et nous soulignons **l'importance de laisser les chances aux enfants avec une déficience intellectuelle de poursuivre leur cursus de formation, à leur rythme, en allant le plus loin possible dans leurs apprentissages scolaires.**

CDPH, ART 24 : Droit à l'éducation

1. Les États Parties reconnaissent le droit des personnes handicapées à l'éducation. En vue d'assurer l'exercice de ce droit sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances, les États Parties font en sorte que le système éducatif pourvoie à l'insertion scolaire à tous les niveaux et offre, tout au long de la vie, des possibilités d'éducation qui visent au plein épanouissement et à la participation effective des personnes handicapées à une société libre.

2. Aux fins de l'exercice de ce droit, les États Parties veillent à ce que:

- a) les personnes handicapées ne soient pas exclues, sur le fondement de leur handicap, du système d'enseignement général;
- b) les personnes handicapées puissent, sur la base de l'égalité avec les autres, avoir accès, dans les communautés où elles vivent, à un enseignement primaire inclusif, de qualité et gratuit, et à l'enseignement secondaire;
- c) il soit procédé à des aménagements raisonnables en fonction des besoins de chacun;
- d) les personnes handicapées bénéficient de l'accompagnement nécessaire pour faciliter leur éducation effective;
- e) des mesures d'accompagnement individualisé efficaces soient prises dans des environnements qui optimisent le progrès scolaire et la socialisation, conformément à l'objectif de pleine intégration.

3. Les États Parties donnent aux personnes handicapées la possibilité d'acquérir les compétences pratiques et sociales.

4. Afin de faciliter l'exercice de ce droit, les États Parties prennent des mesures appropriées pour employer des enseignants, y compris des enseignants handicapés.

5. Les États Parties veillent à ce que les personnes handicapées puissent avoir accès, sans discrimination et sur la base de l'égalité avec les autres, à l'enseignement tertiaire général, à la formation professionnelle, à l'enseignement pour adultes et à la formation continue.

En direct du comité



Depuis septembre, le comité a traité les sujets suivants :

- Pour le secrétariat, l'engagement sur mandat de l'entreprise EC consulting pour assurer la recherche de fonds sur 3 ans. La stratégie de recherche de fonds a été validée par le comité en novembre 2023. Emilie Compagnie, responsable de EC Consulting, va assumer le travail en collaboration avec la secrétaire générale et la personne chargée de la communication. Nous espérons ainsi pouvoir trouver les fonds nécessaires à couvrir les déficits liés à nos prestations directes aux personnes et aux familles.
- Suivi de l'évolution pour l'accueil à temps partiel, pour le groupe de réflexion sur la formation initiale des professionnels-les avec d'autres partenaires et pour la création du Scopse (service de contrôle des prestations socio-éducatives) qui sera chargé d'évaluer la qualité des prestations fournies au sein des établissements spécialisés dans le domaine (EPH).
- Pour les séjours de vacances, différentes thématiques en lien avec les difficultés rencontrées l'été dernier par nos équipes sont traitées dans le but d'apporter les améliorations nécessaires pour 2024 : l'accompagnement des personnes avec des comportements déviants avec la mise en place d'un séjour spécifiquement adapté, la gestion de la fatigue pour les équipes d'accompagnement, la formation des responsables et des équipes sur les thématiques d'abus et de discriminations, la mise en place d'un projet pilote pour l'engagement de veilleurs sur 4 séjours.

Carnaval



Après 4 ans de pause, nous étions ravis de partager à nouveau avec vous les moments de notre Fête de Carnaval, qui s'est déroulée le 3 mars. C'est dans une atmosphère de joie et de convivialité que nos membres et amis se sont réunis. Tous les participants, vêtus de costumes créatifs et colorés, se sont amusés et divertis en profitant des danses, des jeux et des différents plats confectionnés avec soin pour cette journée.

Grâce à une équipe d'étudiantes actives pour l'organisation de cette belle fête, cette journée a rencontré un joli succès. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé, que ce soit par leur présence, leur soutien logistique ou leur créativité débordante. Leur engagement et leur enthousiasme ont véritablement donné vie à cette Fête de Carnaval.



Rencontre des familles de l'antenne genevoise d'ART21 – Association Romande Trisomie 21

Le samedi 2 mars, quelques 10 familles, avec un enfant âgé de quelques mois à 5 ans, se sont retrouvées dans nos locaux pour un petit déjeuner festif. Un joli moment de partage haut en couleurs, jeux et chansons appréciés par les petits et les grands.



Question d'intimité



L'intimité met les institutions au défi. Cette question pour les personnes en situation de handicap, notamment en ce qui concerne leur sexualité et leurs relations amoureuses, revêt une importance capitale. Ces personnes font face à des défis particuliers dans l'expression de leur intimité, souvent dépendants des interventions et de l'assistance d'autrui. Cette réalité soulève des interrogations sur les limites d'accès à la sexualité et aux relations amoureuses, surtout lorsque la vie en institution devient nécessaire. Les professionnels-les qui les accompagnent doivent naviguer avec sensibilité et respect au sein de ces territoires intimes, tout en étant conscients des diverses dimensions de l'intimité propre à chaque résident.

Julien Bürki et al., «L'intimité met les institutions au défi», REISO, Revue d'information sociale, publié le 2 novembre 2023; <https://www.reiso.org/document/11543>

A Genève, la Charte amour et sexualité a été revisitée et adaptée en 2022 pour donner naissance à la déclaration sexualité et handicap. Une version facile à lire et à comprendre a été rédigée pour les personnes concernées.

En savoir plus:
<https://insos-geneve.ch/declaration-sexualite-et-handicap/>



Indice de l'inclusion 2023

Première étude suisse sur l'inclusion du point de vue des personnes en situation de handicap.

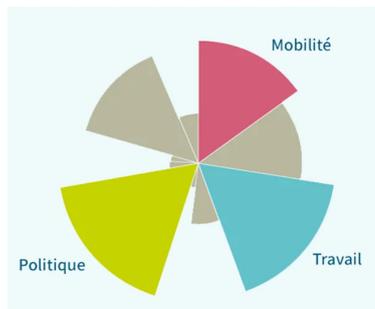


Une étude récente, menée par Grünenfelder Zumbach pour Pro Infirmis, explore l'inclusion des personnes handicapées. Sur 1433 participants âgés de 16 à 64 ans, la majorité se sent limitée dans au moins un des dix domaines de la vie étudiés. Les

résultats révèlent des obstacles majeurs, avec près de 80% des participants se sentant fortement limités dans des aspects tels que la participation politique, l'emploi, la mobilité, les activités culturelles et sportives, ainsi que la formation. Près de la moitié des personnes handicapées estiment ne pas avoir accès à un logement adapté et rencontrent des difficultés sociales. Cette première étude donne la parole aux personnes handicapées et souligne la nécessité d'actions concrètes pour promouvoir leur inclusion. Les décideurs politiques et les acteurs sociaux doivent prendre en compte ces résultats pour améliorer la vie de ces personnes en Suisse.

En savoir plus: <https://www.proinfirmis.ch/fr/a-propos/indice-inclusion.html>

Aperçu des résultats par domaine :



Politique: 50 %
Travail: 49 %
Mobilité: 44 %
Loisirs: 42 %
Formation: 37 %
Logement: 22 %
Relations: 18 %
Droit: 11 %
Santé: 10 %
Information: 9 %

Initiative pour l'inclusion !

« Je suis pour une Suisse inclusive. Toi aussi ? Alors signe maintenant ! » <https://www.initiative-inclusion.ch/signer>

L'objectif, 100'000 signatures pour l'Initiative pour l'inclusion. Venez récolter des signatures et soutenez les revendications de l'initiative : pour une Suisse inclusive.

En savoir plus:
<https://www.initiative-inclusion.ch/evenements>



Comme annoncé, nous essayons de réduire les envois postaux. Si vous n'avez pas reçu la feuille d'infos en version papier et que vous souhaitez la recevoir dans ce format, merci de nous contacter par téléphone au 022 343 17 20 ou par e-mail à info@insieme-ge.ch. Il faudrait nous mentionner quelles publications vous souhaitez recevoir en version papier.

Avenir inclusif



Les Journées d'action pour les droits des personnes handicapées 2024 sont en préparation dans toute la Suisse, y compris dans le canton de Genève. Elles auront lieu du 15 mai au 15 juin 2024, sous le slogan « Avenir inclusif ». Ces actions, qui seront menées par différents partenaires, sont actuellement en cours de développement.

La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) est en vigueur en Suisse depuis 2014. La loi sur l'égalité des personnes handicapées (LHand) constitue une base juridique importante depuis 2004 déjà. L'objectif de la CDPH et de la LHand est de promouvoir, de protéger et de garantir la jouissance des droits humains et des libertés fondamentales de toutes les personnes handicapées dans des conditions d'égalité, ainsi que de promouvoir le respect de leur dignité. La Confédération, les cantons et les communes sont tenus de mettre en œuvre la CDPH et la LHand.

Dans le cadre de ces anniversaires, Avenir inclusif veut donner une impulsion à la mise en œuvre des droits humains, agir ensemble et rendre visibles les bonnes pratiques. Un groupe de travail à Genève, comprenant des partenaires des pouvoirs publics, des associations et des institutions pour personnes handicapées, prépare ces prochaines Journées d'action sur les droits des personnes handicapées en coordination avec le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées. L'objectif est de sensibiliser le public et de promouvoir l'inclusion et l'égalité des personnes handicapées dans tous les aspects de la vie, conformément à la Convention de l'ONU. Les actions prévues visent à influencer positivement l'agenda politique, à rendre visibles les obstacles et à proposer des solutions durables, tout en garantissant l'inclusion des personnes handicapées et un accès équitable pour tous.

Consultation relative à la révision partielle de la LHAND : une loi forte sur l'égalité des personnes handicapées est tout autre

Le projet de révision partielle de la loi sur l'égalité des personnes handicapées suscite des espoirs légitimes parmi les associations, mais les premières analyses révèlent des lacunes significatives. Les personnes handicapées continuent à faire face à des inégalités et des obstacles quotidiens, notamment en matière d'emploi, de pauvreté et d'accessibilité. Bien que le Conseil fédéral reconnaisse partiellement la nécessité d'agir, les mesures proposées sont jugées largement insuffisantes par Inclusion Handicap. Les engagements annoncés en matière de protection contre la discrimination dans le domaine de l'emploi privé semblent également décevants. De plus, le manque d'implication des personnes handicapées et de leurs organisations dans le processus de révision est critiqué. Inclusion Handicap appelle à une révision plus ambitieuse et soutient l'initiative pour l'inclusion, soulignant l'importance d'une participation autonome des personnes handicapées dans tous les aspects de la vie.

En savoir plus: <https://www.inclusion-handicap.ch/fr/medias/communiques-de-presse/2023/une-loi-forte-sur-llegalite-des-personnes-handicapees-est-tout-autre-774.html>



Marco est entraîneur d'une équipe de basket professionnelle de haut niveau. Pour conduite en état d'ébriété, il est condamné à une peine d'intérêt général. Sur ordre de la juge, il doit alors former une équipe de basket composée de personnes ayant une déficience intellectuelle. Ce qui commence comme une punition devient une leçon de vie sur les préjugés et la normalité. Tous les joueurs de l'équipe de basket sont interprétés par des acteurs handicapés.



Il est possible de louer le film "Champions" sur Apple TV, Google Play Movies, Orange VOD, YouTube, Canal VOD, Rakuten TV, Universcine, Amazon Video, FILMO, Bbox VOD en ligne et de télécharger sur Apple TV, Orange VOD, Canal VOD, Universcine, Rakuten TV, Google Play Movies, YouTube, Amazon Video, FILMO.

Bon à savoir



Nouveauté à la bibliothèque Filigrane : des livres en français facile

Des romans simples, des histoires vraies, des livres d'images, des bandes-dessinées, des manuels pour apprendre le français, des livres avec des CD, des livres pour s'informer... c'est gratuit



Rendez-vous à F information:
67, rue de la Servette, 1202 Genève

Impressum

Feuille d'infos insieme-Genève n°73
Tirage: 600 exemplaires
Exemplaire gratuit sur demande

Editeur: insieme-Genève
Rue de la Gabelle 7
1227 Carouge
Tél. 022 343 17 20 - fax 022 343 17 28
www.insieme-ge.ch

Rédaction et conception: Marina Serra Jordana
Avec la collaboration de l'équipe du secrétariat.
Impression: Imprimerie Prestige Graphique

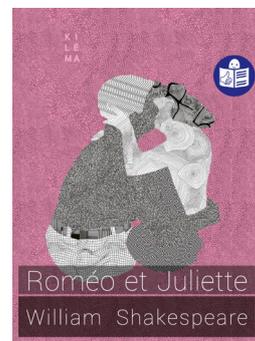
Prochaine parution: juin 2024
Cotisation annuelle
Membre parent et ami: CHF 100.-
Membre soutien: CHF 50.-
CCP: 12-12895-9



À lire

Roméo et Juliette

Auteur : William Shakespeare
Traduit par : Anne Hubert
Collection : Théâtre



C'est l'histoire de Roméo et Juliette.

Roméo est un jeune homme de la famille Montaigu.

Juliette est une jeune fille de la famille Capulet.

Un soir d'été,

Roméo et Juliette tombent amoureux.

C'est le début d'une grande histoire d'amour.

Mais leurs familles sont ennemies.

Les Montaigu et les Capulet se détestent.

Roméo et Juliette vont-ils réussir à vivre leur amour ?

Roméo et Juliette est la tragédie amoureuse la plus connue de William Shakespeare.

William Shakespeare est l'auteur de théâtre anglais le plus important du XVI^e siècle (16^e siècle).

Les livres présentés dans la Feuille d'infos sont disponibles en prêt à l'association. N'hésitez pas à les réserver !

AGENDA

Journée mondiale Trisomie 21

Le 21 mars 2024

La thématique de cette journée est « End the Stereotypes », mettre fin aux clichés. Le jet d'eau sera illuminé en bleu et en jaune pour la journée mondiale.

En savoir plus : <https://www.t21.ch/actualites-et-evenements/newsletter/>

Journée mondiale de l'autisme

Le 2 avril 2024

Assemblée générale d'insieme -Genève

Le mardi 30 avril 2024 dès 19h30

à la Maison de Quartier de Carouge (Rue de la Tambourine 3, 1227 Carouge)

Challenge sportif

Dimanche 5 mai 2024 au 1227-CrossfitGVA

Des informations suivront

Journées nationales d'action pour les droits des personnes handicapées

Du 15 mai au 15 juin 2024

<https://avenir-inclusif.ch/>